



TRIVAUBAN 2024

Courses open paratriathlon XS

Challenge PARATRIATHLON de la Ligue de BFC

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PRESENTATION

Le TRIVAUBAN 2024 est un événement organisé par le Besançon Triathlon.

Dans le cadre du « challenge paratriathlon » organisé par la ligue de Bourgogne FrancheComté, le trivauban propose une course avec départ décalé sur l'épreuve XS : 300 m natation, 10 km vélo, 2,5 km CàP

Cet événement est inscrit au calendrier des courses de la Fédération Française de Triathlon.

Pour toute information sur la challenge paratriathlon de Bourgogne Franche-Comté, veuillez consulter ce lien:

<https://liguebourgognefranchecomtetriathlon.fr/paratriathlon>.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés, porteurs d'un handicap..

Âge minimum pour pouvoir s'inscrire : né(e) en 2012 ou avant.

Toute personne avec un handicap psychique ou mental ou handicap visuel, peut avoir à sa demande, un guide/assistant sur tout ou partie de la course.

Dans ce cas, le paratriathlète et l'accompagnant portent le même numéro de dossard et ne sont redevables que d'une seule inscription.

Ils seront identifiés sur la course par un dossard différencié.

Les para triathlètes concourent dans des catégories spécifiques en fonction de leur handicap (précisées ci-dessous).

Les différentes classifications simplifiées retenues pour le classement seront :

- Catégorie **FAUTEUIL** (féminines-masculines): Natation - Handbike - Fauteuil de course
- Catégorie **DEBOUT** (féminines-masculines): Natation - Vélo - Course à pied
- Catégorie **TANDEM** (féminines-masculines): Natation - Tandem - Course avec guide
- Catégorie **AUTRES** (féminines-masculines): Natation - Tricycle - Course à pied (catégorie pour le personne en sport adapté - PSH mentaux)

Les licenciés possédant une licence compétition de la Fédération Française de Triathlon validée en 2024 devront obligatoirement la joindre à leur inscription.

Certificat médical: nouvelles règles pour 2024: le certificat médical est abandonné.

Pour les non licenciés compétition FFTRI MAJEURS, le Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir lors de votre inscription en ligne.

Cela s'applique aussi au guide/accompagnant si celui-ci n'est pas licencié FFTRI.

Modèle qui vous sera présenté: <https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>

Pour les non licenciés compétition FFTRI mineurs, le Questionnaire Santé + Autorisation Parentale sera à remplir lors de l'inscription en ligne.

Vous ne devrez fournir un certificat médical de non contre- indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve que si vous répondez par l'affirmative à au moins l'une des questions.

Modèle qui vous sera présenté:

<https://drive.google.com/file/d/1J156SmkDfQjQGwwGYZxl-KSkzEnwNkQ5/view>

Les inscriptions par internet ouvriront le 1er mars 2024.

Après l'inscription, nous prendrons contact avec vous pour définir vos besoins le jour de la course (guide, exit water, place dans l'aire de transition...)

ARTICLE 3 : TARIFS

- Inscription par internet uniquement : PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE
 - du 1/03 au 15/06 : 15€
- pass-compétition (pour les non-licenciés, athlète ou accompagnant) : 2€/par personne, le coût du pass compétition est offert par la ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Lors de votre inscription en ligne, il vous sera demandé une caution de 70€ pour chaque concurrent par le chronometreur. Toute caution non versée empêchera la participation à la course >> assurez vous de l'avoir bien réglée avant!

L'inscription comprend :

- Un dossard >> prévoir une ceinture porte dossard
- Un cadeau souvenir : un gobelet souple pour les ravitaillements
- Un autocollant tige de selle
- Un bonnet
- Une puce de chronométrage
- Ravitaillement liquide sur le parcours et une collation à l'arrivée (sauf sur le XS : uniquement à l'arrivée)
- L'assistance
- En cas d'accompagnement, l'aidant disposera du même sac dossard, avec les mêmes numéros.

Désistement d'un concurrent

En cas de blessure (attestée par un certificat médical), un concurrent pourra demander le remboursement de son inscription, mais 5€ seront conservés par l'organisateur pour la gestion des frais de dossier.

ARTICLE 4 : LES HORAIRES

Horaires :

- Samedi 17 juin : Format XS
 - 11h30 : départ open paratriathlon
 - 13h30 : podiums

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards est possible jusqu'à 30 minutes avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 5 : LES PARCOURS

Parcours natation

Les parcours sont indiqués sur le site internet de l'événement.

Seul matériel autorisé lors de la partie natation : lunettes, combinaison néoprène (la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C), et pince-nez.

Le port du bonnet est obligatoire.

Les concurrents ne doivent pas porter le dossard en natation.

Si l'eau est inférieure à 12°C, l'épreuve de natation sera annulée et remplacée par une boucle de course à pied.

Parcours vélo

Le dossard doit être visible derrière durant la partie vélo.

Le port du casque est obligatoire, jugulaire fermée.

Les routes seront fermées à la circulation mais le respect du code de la route reste obligatoire.

Aucune aide extérieure ne peut être apportée aux concurrents.

Les vélos type Contre La Montre sont autorisés.

Parcours course à pied

Le dossard doit être visible et porté devant.

Aire de transition

Les vélos doivent être fixés par la selle.

Les athlètes doivent respecter les sens de circulation.

Les concurrents doivent impérativement respecter les horaires d'accès au parc pour y déposer leur matériel ou pour le retirer.

Ravitaillements

Des ravitaillements liquides seront proposés sur la course en cas de fortes chaleurs.

Il n'y aura pas de gobelet>> vous devez vous munir de celui qui vous est fourni par l'organisation.

Une collation plus substantielle sera proposée à l'arrivée.

Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre son dossard et **sa puce** de chronométrage à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 4 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Besançon Triathlon s'engage à réduire au maximum l'impact sur l'environnement lors de ses activités, en particulier lors de cet événement.

Nous demandons à chaque concurrent d'appliquer des gestes éco-responsables à savoir :

- Utiliser son propre contenant (gourdes et gobelets) pour les ravitaillements. Aucun gobelet jetable ne sera proposé.
- Utiliser son propre bonnet de natation. Bonnet de même couleur si accompagnant.
- Un seul dossard vous est fourni >> utiliser une ceinture porte dossard (nous pourrions vous en procurer une au départ pour 2€)
- Utiliser correctement les poubelles de tri mises à disposition sur le site durant l'épreuve
- Privilégier l'usage des fontaines à d'eau plutôt que des bouteilles en plastique
- Respecter les zones de propreté aux ravitaillements. Durant la course, tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement hors de ces zones sera disqualifié immédiatement.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du TRIVAUBAN 2023 et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

ARTICLE 7 : RESPECT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier une partie du parcours dans le cas où les conditions extérieures remettent en question la sécurité des concurrents.

Les courses étant chronométrées et arbitrées, la [réglementation sportive de la FFTRI](#) sera appliquée.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.